

Avis de consultation Projet QC-2024-04

Juillet 2024

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 22 juillet au 9 août 2024.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur le Glossaire en vue de son éventuelle adoption par la Régie. Les détails des modifications apportées au Glossaire se trouvent dans le document « Modifications proposées au Glossaire ».

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des modifications apportées au Glossaire. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Modifications proposées au Glossaire;
- Sommaire des termes au Glossaire à adopter, modifier et retirer, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact.